



Comité | RICHELIEU  
Association Française des PME de Haute Technologie

## **Soutien à l'innovation : la CGPME et le Comité Richelieu prennent position**

Synthèse, 18 mars 2009

### **Pérenniser les progrès du crédit d'impôt recherche**

La réforme du crédit d'impôt recherche, qui a permis de simplifier, de renforcer et d'accélérer ce dispositif, a été très positive pour les entreprises françaises. La CGPME et le Comité Richelieu souhaitent que ce nouveau fonctionnement décidé en 2008 soit pérennisé, non seulement pour les PME mais également pour les sociétés signataires du Pacte PME car un tissu de grandes entreprises engagées dans l'innovation ouverte est nécessaire pour que les PME puissent se développer et se transformer en Entreprises de Taille Intermédiaire.

### **Elargir son périmètre : vers un crédit d'impôt innovation**

Il faut toutefois aller plus loin car seules les dépenses de recherche et de développement expérimental sont éligibles au crédit d'impôt recherche. Pour les PME, l'innovation ne passe pas nécessairement par ce type de dépenses mais se concentre bien souvent sur la phase aval correspondant à du développement appliqué, exclue du périmètre du crédit d'impôt recherche. Or cette phase est indispensable pour que le processus d'innovation soit réussi, c'est-à-dire qu'une idée nouvelle se transforme en succès commercial. La CGPME et le Comité Richelieu demandent donc d'élargir le périmètre du crédit d'impôt recherche en le transformant en crédit d'impôt innovation prenant en compte ce type de dépenses.

### **Orienter OSEO Innovation sur les dépenses aval, non couvertes par ce soutien fiscal**

En attendant que cette évolution puisse avoir lieu, il est suggéré d'orienter OSEO Innovation sur les dépenses qui ne sont pas couvertes par le crédit d'impôt recherche, comme par exemple le programme Passerelle qui permet aux PME d'adapter leur offre aux besoins d'un grand compte. Ce programme bénéficie de facto à des PME à potentiel car disposant d'un client futur qui démontre son intérêt en apportant un co-financement, ce qui génère également un effet de levier pour le financement public.

---



Comité | RICHELIEU  
Association Française des PME de Haute Technologie

### **Adapter les modalités du soutien apporté par OSEO Innovation**

Afin que ces aides sur projet soient adaptées aux besoins actuels des PME, la CGPME et le Comité Richelieu demandent également que la forme de ce soutien évolue :

- Montant d'aide non plafonné par celui des fonds propres, comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui revient à brider le développement des PME,
- Transformation des avances remboursables en subventions, afin d'avoir un impact positif sur la situation financière et surtout le bilan des entreprises et donc un effet de levier sur leur capacité à obtenir des crédits bancaires ou à lever des capitaux auprès d'investisseurs en capital risque, point crucial en période de crise.

### **Améliorer la gouvernance du soutien apporté aux projets collaboratifs**

Un soutien spécifique doit également continuer à être apporté aux projets collaboratifs (pôles de compétitivité, programme ISI, PCRD) car y participer entraîne un effort supplémentaire que le crédit d'impôt recherche ne suffit pas à équilibrer. Le pilotage qu'ils impliquent nécessite également un dispositif de soutien qui ne soit pas purement fiscal. Par contre, ces projets ne sont pas toujours adaptés aux PME. La CGPME et le Comité Richelieu souhaitent donc que les pouvoirs publics maintiennent un soutien fort à des projets individuels. Ils demandent également que le niveau de participation des PME aux projets collaboratifs soit suivi et publié. Dans le cadre des pôles, ils appellent à une gouvernance renouvelée associant des organisations représentatives des PME concernées.

### **Conclusion : simplifier le soutien à l'innovation pour libérer la croissance des PME**

Pérennisation des nouvelles caractéristiques du crédit d'impôt recherche, extension aux dépenses aval plus proches du marché ou orientation d'OSEO Innovation sur ce type de dépenses, avec dans ce cas une adaptation des règles d'intervention de cet organisme aux réalités actuelles des PME, telles sont les demandes de la CGPME et du Comité Richelieu pour que les PME françaises puissent renforcer leur innovation et donc leur capacité à croître et à devenir les nouvelles Entreprises de Taille Intermédiaire qui font cruellement défaut à notre économie.

---